

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ **03.88.70.62.28**

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian - KIEFFER Christophe - BURGER Patrick - BLOTTIER Martine - FRITZ Julien - FRENKEL Jean-Louis.

Excusés : ALLHEILLY Nicolas - QUIEVREUX Jean-Luc - BIANCHI Nathalie

M. Christian UHLMANN est désigné secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la séance du 11 avril 2019
- 3) Etat d'avancement de la construction du nouveau bâtiment communal
- 4) Encaissement de 2 chèques établis par l'Association ESPACES de la SOMMERAU destinés à la commune
- 5) Vacance du logement communal au-dessus de la nouvelle école à compter du 1er septembre 2019
- 6) Rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
- 7) Proposition d'acquisition de parcelles appartenant à la Société IMOFI Strasbourg
- 8) Recensement de la population début de l'année 2020 Nomination d'un agent recenseur
- 9) Acquisition d'un karcher
- 10) Organisation de la cérémonie du 14 juillet
- 11) Communication et divers

2019-03-01 - Désignation du Secrétaire de Séance

M. Christian UHLMANN est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2019-03-02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

2019-03-03 - Etat d'avancement de la construction du nouveau bâtiment communal

Le maire informe le conseil municipal que les travaux relatifs à la construction du nouveau bâtiment sont pratiquement terminés. Le procès-verbal de la réception des travaux aura lieu le 23 juillet 2019.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

2019-03-04 - Encaissement de deux chèques de 250 € chacun établis par l'Association Espaces de la Sommerau

Le Maire informe le conseil municipal que l'Association ESPACES 14 rue de la Chapelle à BIRKENWALD 67440 SOMMERAU a établi deux chèques de 250 € au profit de la commune de Hengwiller. Il convient de prendre en compte la somme de 500 € sur le budget de la commune au chapitre 778 Produits exceptionnels.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à établir un titre de recette pour un montant de 500 € sur le budget de la commune.

2019-03-05 - Logement vacant au-dessus de la nouvelle école à compter du 1^{er} septembre 2019

Le Maire informe le conseil municipal que les locataires au-dessus de la nouvelle école quitteront le logement le 31 août 2019. Avant de le remettre en location, il convient de vérifier l'état des lieux et de réaliser si nécessaire certains travaux. Il propose de remettre le logement en location dans les meilleurs délais en publiant la location sur internet ou éventuellement dans un journal local.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents autorise le maire à remettre le logement en location après vérification de l'état des lieux par publication sur internet ou dans un journal local.

2019-03-06 - Rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

Le maire soumet au conseil municipal le rapport annuel 2018 que La qualité et le prix du service public d'eau potable du périmètre de la Région de Saverne-Marmoutier.

Le conseil municipal prend acte des documents transmis.

2019-03-07 - Proposition d'acquisition de parcelles appartenant à la Société IMOFI Strasbourg.

Le maire informe le conseil municipal que la société IMOFI propriétaire des parcelles suivantes sur le ban de la commune de Hengwiller souhaite vendre à la commune ces parcelles au prix de leur acquisition, à savoir :

- Section 6 parcelle 168 d'une contenance de 12a45 au prix de 3003.75€ (soit 241.26€ l'are) une partie de la parcelle est située en zone agricole en zone naturelle et en zone AU du PLU.
- Section 6 parcelle 179 d'une contenance de 2a32 au prix de 3115.28€ (soit 1342€ l'are) la parcelle est située en totalité en zone AU du PLU.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après délibérations, propose à la société IMOFI d'acquérir l'ensemble des parcelles pour un prix total de 590.80 € soit 40 € l'are. Il autorise le Maire à transmettre cette proposition à la Société IMOFI.

2019-03-08 - Recensement de la population début de l'année 2020 - Nomination d'un agent recenseur.

Le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population de la commune se fera du 16 janvier au 15 février 2020. Par conséquent, il convient de trouver un agent recenseur pour assurer le travail de recensement et de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation du recensement. Il propose au conseil municipal de nommer Mme M. Thérèse GASSER, secrétaire de mairie, coordonnateur communal et Mademoiselle Elsa MATHON, agent recenseur, chargée des travaux de recensement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après délibérations, autorise le Maire à nommer Mme GASSER M. Thérèse, le coordonnateur communal, responsable de la préparation du recensement et Mlle Elsa MATHON, agent recenseur chargée des travaux de recensement. .

2019-03-09 - Acquisition d'un Karcher

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'acquérir un karcher puissant pour nettoyer occasionnellement le nouveau bâtiment communal. Il soumet au conseil municipal les trois propositions suivantes, à savoir :

- Entreprise JARDIEQUIPEMENT de MONSWILLER pour un montant H.T. de 3.416,67 € soit 4.100 € T.T.C
-
- Entreprise DIEBOLD de RINGENDORF pour un montant H.T. 3.615,00 € soit 4.338,00 € T.T.C
-
- Entreprise JOST de MOLSHEIM pour un montant H.T 3.805,00 € soit 4.566,00 € T.T.C

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir le karcher pour un montant H.T. de 3.416,67 €, soit 4.100 €

T.T.C et autorise le maire à signer le bon de commande. La dépense est inscrite au budget primitif 2019 en prélevant la somme de 4.100 € de l'opération 29 chapitre 21318 et en l'affectant sur l'opération 54 Divers matériels chapitre 21578 autres matériels et outillages

2019-03-10 - Organisation du 14 juillet 2019

Le Maire informe le conseil municipal qu'il sera absent durant les manifestations du 14 juillet. Il propose comme tous les ans une petite collation et une distribution de brioche et de tablette de chocolat à l'ensemble des citoyens de la commune L'ensemble des frais occasionnés lors de cette manifestation sera pris en charge sur le budget de la commune Frais de réception.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après délibérations, accepte les propositions du Maire et décide de prendre en charge l'ensemble de ces dépenses sur le budget de la commune.

2019-03-11 - Communications et divers

- a) Il convient de réfléchir sur la nomination de référents territoriaux « ambroisie » En effet cette plante constitue un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante.
- b) Il convient de réfléchir sur l'installation d'une douche dans le logement au-dessus de l'ancienne école.
- c) Une ½ journée ramassage de pierres autour du nouveau bâtiment communal est organisée le 27 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Maire,

Marcel BLAES